

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRAICHEUR**CODE PRODUIT : **A417****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE****1.1. Identificateur de produit :**

Nom du produit : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE FRAICHEUR**
Code produit : **A.417**
Conditionnement : **Carton de 6 flacons mèche de 375 ml**
Type de produit : **Désodorisant**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : Désodorisant

Utilisations déconseillées : Pas de donnée disponible

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :

Producteur/Fournisseur : **L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »**
Adresse : **74 avenue du Général de Gaulle
CS20096
18203 Saint Amand Montrond**
Tel : **+33.(0)2.48.63.71.00**
Fax : **+33.(0)2.48.96.72.26**
E-mail : **lartisanerie@apei.asso.fr**
Site internet : **www.apei.asso.fr**
Personne de contact : **lartisanerie@apei.asso.fr / +33.(0)2.48.63.71.00**

1.4. Numéro d'appel d'urgence :INRS/ORFILA : **+33 (0) 1.45.42.59.59****RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification du mélange :****2.1.1. Classification selon règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP)**

Peut produire une réaction allergique (EUH208)

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la Rubrique 16.

2.2. Eléments d'étiquetage :**2.2.1. Etiquetage selon Règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP)**






EUH208	Contient : Methylchloroithiazolinone, Methylisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

2.3. Autres dangers :**Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII) :** Pas de données disponibles.**Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV) :** Pas de données disponibles.**Autres :** Pas de données disponibles.**RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances :**

Non concerné.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRAICHEUR**

 CODE PRODUIT : **A417**
3.2. Mélanges :
Description :

Nom Substance	CAS	CE	REACH	ID	CE 1272/2008	Concentration
ETHANOL	64-17-5	200-578-6	01-21194576 10-43	--	  Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	2.5 ≤ c < 10 %
METHYLCHLOROTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE	55965-84-9	--	--	613-167-00-5	   Dgr Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sene. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute =1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1 H314 : LCS ≥ 0,6% H317 : LCS ≥ 0,0015%	0 ≤ c < 2.5 %

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS
4.1. Description des premiers secours :
Conseils généraux :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :
En cas d'inhalation : Pas de donnée disponible.

En cas de contact avec la peau : Pas de donnée disponible.

En cas de contact avec les yeux : Pas de donnée disponible.

En cas d'ingestion : Pas de donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas de donnée disponible.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRAICHEUR**CODE PRODUIT : **A417****RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction :****Moyens d'extinction appropriés :**

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés :

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseil aux pompiers :**Classe d'inflammabilité :** Non inflammable**Protection contre l'incendie :** Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants et de vêtements de protection standards pour lutter contre un incendie d'origine chimique.**Procédure spéciale :** Pas de donnée disponible.**RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.1.1. Pour les non-secouristes**Equipements de protection :** Eviter tout contact avec la peau et les yeux.**Procédures d'urgence :** Pas de donnée disponible.**6.1.2. Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement**

Pas de donnée disponible.

6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.3.3. Autres informations

Pas de donnée disponible.

6.4. Référence à d'autres Rubriques :

Voir rubrique 8 et 13 pour plus d'informations.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRAICHEUR**CODE PRODUIT : **A417****RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :****Mesure de protection :**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection de travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Mesures pour prévenir un incendie :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :

Pas de données disponibles.

Mesures pour protéger l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau et surtout les effluents de la lutte contre le feu.

Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**Mesures techniques et conditions de stockage :**

Conserver hors de portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Matériaux d'emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :

Pas de données disponibles.

Classe de stockage :

Pas de donnée disponible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Désodorisant – Pas d'utilisation spécifique en dehors de l'utilisation identifiée : voir rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle :****8.1.1. Exposition du travailleur**

Nom du composant	N° CAS	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	TMP N°
Ethanol	64-17-5	1000	1900	5000	9500	84

8.1.2. Exposition à l'environnement

Pas de donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition :**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Mesures liées à la substance/mélange : Pas de donnée disponible.

Mesures structurelles : Pas de donnée disponible.

Mesures organisationnelles : Pas de donnée disponible.

Mesures techniques : Pas de donnée disponible.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRAICHEUR**CODE PRODUIT : **A417****Protection des yeux / du visage :**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Protection de la peau mains :

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupures, piqûres, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- Latex naturel

- PVC (Polychlorure de vinyle)

- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374.

Protection du corps :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Risques thermiques :

Pas de donnée disponible.

Mesures d'hygiène :

Pas de donnée disponible.

8.2.3. Mesures de protection de l'environnement**Mesures liées à la substance/mélange :** Pas de donnée disponible.**Mesures d'instruction :** Pas de donnée disponible.**Mesures organisationnelles :** Pas de donnée disponible.**Mesures techniques :** Pas de donnée disponible.**RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

Etat physique :	Liquide Fluide
Couleur :	Bleu
Odeur :	--
pH :	6.50 (+/- 1.5) Neutre
Point / intervalle d'ébullition :	Non concerné
Point / Intervalle de fusion :	Non concerné
Point d'éclair :	Non concerné
Taux d'évaporation :	Non concerné
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non concerné
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité :	Non concerné
Limites supérieures / inférieures d'explosivité :	Non concerné
Pression de vapeur :	Non concerné
Densité :	<1
Hydrosolubilité :	Diluable
Densité relative :	Non concerné
Solubilité :	Non concerné
Coefficient de partage n-octanol / eau :	Non concerné
Température d'auto-inflammabilité :	Non concerné
Température de décomposition :	Non concerné
Viscosité :	Non concerné
Propriétés explosives :	Non concerné
Propriétés comburantes :	Non concerné

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRAICHEUR**CODE PRODUIT : **A417****9.2. Autres informations :**

Pas de donnée disponible.

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité :**

Mélange non réactif dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter :

Eviter : le gel

10.5. Matières incompatibles :

Pas de matières premières incompatibles identifiées.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques :****11.1.1. Toxicité aiguë :**

Pas de donnée disponible.

11.1.2. Corrosion / Irritation de la peau :

Pas de donnée disponible.

11.1.3. Lésion oculaire grave / Irritation oculaire :

ETHANOL (CAS : 64-17-5)

Provoque une sévère irritation des yeux.

Opacité cornéenne : $1 \leq \text{score moyen} < 2$ et effets totalement réversibles en deçà des 21 jours d'observation.**11.1.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

11.1.5. Mutagénicité sur les cellules germinales:

Pas de donnée disponible.

11.1.6. Cancérogénicité :

Pas de donnée disponible.

11.1.7. Toxicité pour la reproduction :

Pas de donnée disponible.

11.1.8. Résumé de l'évaluation des propriétés CMR :

Pas de donnée disponible.

11.1.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique :

Pas de donnée disponible.

11.1.10. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée :

Pas de donnée disponible.

11.1.11. Danger par aspiration :

Pas de donnée disponible.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRAICHEUR**CODE PRODUIT : **A417****Information sur les voies d'exposition probables :**

Pas de donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Pas de donnée disponible.

Effets différés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte ou de longue durée :

Pas de donnée disponible.

Effets interactifs :

Pas de donnée disponible.

Autres informations :

Pas de donnée disponible.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité :****Toxicité aiguë :**

Pas de donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité :

Pas de donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Pas de donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol :

Pas de donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Voir rubrique 2.3.

12.6. Autres effets néfastes :

Pas de donnée disponible.

RUBRIQUE 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Classification des dangers :

Pas de donnée disponible.

Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :

Pas de donnée disponible.

13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets

Pas de donnée disponible.

13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées

Pas de donnée disponible.

13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination

Pas de donnée disponible.

NOM DU PRODUIT : AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRAICHEUR

CODE PRODUIT : A417

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU :

Non classé.

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

Non classé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :
Classe de danger : Non concerné.

Étiquette de danger : Non concerné.

14.4. Groupe d'emballage :

Non concerné.

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non concerné.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :
14.6.1. Transport par voie terrestre (ADR) : Non concerné.

14.6.2. Transport ferroviaire (RID) : Non concerné.

14.6.3. Transport fluvial (ADN/ADNR) : Non concerné

14.6.4. Transport maritime (IMDG) : Non concerné

14.6.5. Transport aérien (ICAO/IATA) : Non concerné

14.6.6. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident : Non concerné

Voir rubriques 4, 5, 6 et 8.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES
15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :
15.1.1. Réglementation européenne
Règlement CE n°1907/2006 (REACH) modifiée : Le produit est conforme aux dispositions de REACH. Il ne contient aucun ingrédient soumis à autorisation ou restriction.

Autres réglementations : -

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié (règlement CLP)
- Directive relative au packaging 94/62/CE et ses adaptations
- Directive relative à la sécurité générale des produits 2001/95/CE

15.1.2. Réglementation nationale (France)
Maladies professionnelles :

N° TMP	Libellé
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges : hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éther de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

Classification française des ICPE : --

Autres réglementations : --

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRAICHEUR**

 CODE PRODUIT : **A417**
15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Evaluation pas encore finalisée par les fournisseurs d'ingrédients, suivant la Réglementation REACH.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS
16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :

Le produit est non classé selon le règlement CLP.

16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3

Texte abrégé	Texte intégral
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables de catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritant pour les yeux catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosion /irritation cutanée, catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Acute 1	Dangers pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
EUH208	Contient <nom de la substance sensibilisante>. Peut produire une réaction allergique.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.3. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	30/05/2016	Création	Dossier Central	Sistina Conseils/Responsable QHSE
2	08/11/2016	Mise à jour	Dossier Central	Sistina Conseils/Responsable QHSE

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

Fait par Dossier Central

Visa :

Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.

Visa :